

**DECISION MUNICIPALE**  
**N° D23 055**

1-1

**Objet :** Mission de Maitrise d'œuvre pour le chantier de Réfection des Terrasses Extérieures de la Crèche Graine de Lutins 3 Boulevard Savary 31170 TOURNEFEUILLE  
Marché n° 23-35 TECH

• **Le Maire de TOURNEFEUILLE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-4° et L 2122-23,

**VU** la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé et notamment en son 4° concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** l'article L 2123-1 du Code de la commande publique,

**VU** le règlement local des marchés publics adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021,

**VU** le rapport de présentation de mise en concurrence,

**D É C I D E**

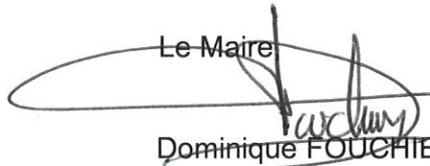
**ARTICLE UN :** de retenir la Société Hélène DORMIGNY Architecte DPLG 23, Impasse des Bons Amis 31200 TOULOUSE pour l'opération citée en objet pour un montant de 5 850,00 € HT (soit 7 020,00 € TTC)

**ARTICLE DEUX :** de signer les devis ainsi que les pièces annexes.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,  
FAIT A TOURNEFEUILLE,  
Le 22 Mai 2023

Le Maire  
  
Dominique FOUCHIER

